

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-255**Objet : Patrimoine – REMPLACEMENT 50 DOUCHES CENTRE AQUATIQUE LINAE**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Considérant la nécessité d'intervention pour la pose de 50 douches robinet au centre aquatique Linæ 240 avenue du Président Roosevelt 26600 TAIN L'HERMITAGE ;

DECIDE

Article 1 – De signer une lettre de commande à la société Martial JACOUTON 265 avenue de la république 07300 TOURNON selon le devis N°1723 pour un montant de 24563€HT

Article 2 – De signer toutes les pièces afférentes

Article 3 – Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Mercurol-Veaunes, le 07 mai 2026

La Présidente,
Delphine COMTE

Signé
électroniquement
par : Présidente
ArcheAgglo

Date et heure de publication : 12/05/2026 16:45:04